



Carte de séjour de 10 ans

Par **issac91**, le **16/06/2016** à **13:38**

Bonjour

Je suis arrivé en France en 2008 avec un visa étudiant pour faire une thèse. En 2013, je me suis marié avec une française. dans la lois, j'ai besoin 3 ans de mariage pour la demande de carte de résident (10 ans). Mais l'accueil de la préfecture de l'Essonne me dit que j'ai besoin trois carte pleine de 1 an. C'est dire je dois déjà demander trois fois la carte de séjour d'un an avant de demander la carte de résident (10 ans). Comme j'avais la carte de séjour étudiant, j'ai demandé que deux fois la carte de séjour d'un an.

Est-ce que je dois encore attendre un an pour être éligible de carte de résident ou la personne à l'accueil est mal-informée.

Merci de votre réponse.

Par **AUGUSTO**, le **16/06/2016** à **14:08**

Une autre personne du même risque de vous répondre différemment...parfois ça peut dépendre des préfectures.